

Concours de photographie : **IMAGEZ VOS OPINIONS**

À l'occasion de la Grande rencontre citoyenne

Thème : Le patrimoine, est-ce que ça vaut le coup?

Règlements du concours

But du concours :

Le concours est organisé par les partenaires de la Grande rencontre citoyenne. Il a pour but de valoriser l'expression artistique des participants et de favoriser la découverte des d'éléments patrimoniaux caractéristiques de Trois-Rivières.

Consignes :

- Le participant¹ devra faire parvenir une photographie titrée, en format électronique, qui répondra, visuellement, à la question : *Le patrimoine, est-ce que ça vaut le coup ?*
- Le participant doit soumettre une prise de vue qui met en valeur des éléments patrimoniaux de la ville de Trois-Rivières.
- Il peut utiliser aussi bien la couleur que le noir et blanc.
- La photographie devra être de qualité acceptable. La résolution des photographies devra être de 300 ppp² au minimum.
- Une seule photographie par participant sera acceptée.
- La photographie devra représenter le territoire municipal de Trois- Rivières, qui s'étend de Sainte-Marthe-du-Cap à Pointe-du-Lac.

¹ Le masculin est employé dans le but d'alléger le texte.

² Points par pouce, équivalent de dpi.

Admissibilité :

Le concours est ouvert à tous, sauf aux organisateurs, membres du jury et leur parenté directe.

Jury :

Le jury sera composé de professionnels du milieu (photographe professionnel, infographiste ou autre). La photographie gagnante sera choisie en fonction des critères suivants : originalité de l'approche, composition, lumière et/ou couleurs, lien avec la question.

Prix :

Toutes les photographies reçues par les organisateurs dans le cadre du concours seront diffusées en diaporama et sur grand écran lors de la Grande rencontre citoyenne qui se tiendra au Salon Beaudoin de l'Hôtel Delta le 3 avril 2008. Le nom du gagnant sera révélé lors de cette soirée, il verra sa photographie publiée dans *Le Nouvelliste*, diffusée sur le site Web de Radio-Canada et présentée à Radio-Canada Télévision.

Prix à confirmer.

Date limite d'inscription :

Les participants ont jusqu'au **28 mars 2008** pour faire parvenir leur photographie par courrier électronique à :

grc@clafleche.qc.ca

La photographie doit, dans tous les cas, être accompagnée de son titre, du nom, numéro de téléphone, adresse postale et adresse électronique du participant. Aucune photographie ne sera retournée.

Attestation du droit d'auteur :

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées, avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos, et dégage les organisateurs de toute poursuite qui pourrait être intentée suite à la publication et l'exposition des photos.

Permis de reproduction, publication et exposition :

Tous les participants concèdent aux organisateurs le droit de reproduire, publier et exposer en tout temps les photographies et le nom des photographes à des fins non commerciales.

Acceptation du prix et du règlement :

L'auteur de la photographie primée s'engage à accepter le prix tel que décrit. Tous les participants du concours attestent avoir lu et compris le règlement décrit ci-dessus et l'acceptent tel quel.